

**PROCÈS VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
Du 17 octobre 2017**

L'An Deux Mil dix-sept, le dix-sept octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Ville de **NOIZAY**, légalement convoqué le 11/10/2017 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **VINCENDEAU Jean-Pierre**, Maire.

Présents : M. VINCENDEAU Jean-Pierre, Maire, Mme HIBON DE FROHEN Martine, M. PLY Maurice, M. MORIN Pierre, adjoints, Mme BLOT Michèle, Mme BOUCHER Karine, Mme DOMENGER Valérie, M. GAUTHIER Jacques, M. LANOISELÉE Bertrand, M. NIZOU Sylvain, Mme PECHOUTOU Stéphanie,
Pouvoirs : Mme REBILLARD Armelle à Mme HIBON, M. WROBEL Fabrice à M. PLY

Madame PECHOUTOU Stéphanie est désignée secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du 5 septembre 2017 est adopté à l'unanimité des présents.

2017-08-01 : CCVA : modification statutaire
--

Rapporteur : Monsieur le Maire

Au 1^{er} janvier 2018, la Communauté de communes du Val d'Amboise aura une nouvelle compétence : GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

Le conseil communautaire a modifié les statuts de la CCVA par délibération du 21 septembre 2017, intégrant dans les compétences la Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, comprenant les missions suivantes :

Pour les compétences obligatoires, il est ajouté :

- *L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;*
- *L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau ;*
- *La défense contre les inondations et contre la mer ;*
- *La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.*

Pour les compétences optionnelles, il est ajouté dans la mission *Protection de l'environnement* :

- *Lutte contre la pollution des rivières.*
- *Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.*

Par ailleurs, une compétence supplémentaire est ajoutée pour la mission Culture :

- *Portage et coordination du Projet Artistique et Culturel de Territoire (PACT)*

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité la modification des statuts de la Communauté de communes du Val d'Amboise.

<i>Publié et transmis en Préfecture le 18/10/2017</i>

2017-08-02 : dissolution du SICALA

Rapporteur : Bertrand Lanoiselée

La nouvelle compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) qui sera exercée par les EPCE à fiscalité propre à compter du 1^{er} janvier 2018 implique une restructuration de la gouvernance locale et une évolution des structures existantes.

Dans cette perspective, la Commission départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) a fait en juillet dernier des propositions de rationalisation de la carte des syndicats de rivière.

Conformément à ces orientations, le Conseil communautaire de la CC Touraine Vallée de l'Indre a

proposé la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents d'Indre-et-Loire au 1^{er} janvier 2018.

M. Lanoiselée précise que le SICALA n'était pas informé de la démarche de la CC du Val de l'Indre et la demande présente des erreurs sur la forme mais n'est pas aberrante sur le fonds. En personnel, il y a un technicien et une secrétaire.

Vu l'article 5212-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur cette proposition.

Mme HIBON propose de mentionner que le conseil est favorable à la dissolution à condition que cette décision respecte une procédure légale.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- donne à l'unanimité un avis favorable à la dissolution du SICALA.

Publié et transmis en Préfecture le 18/10/2017

2017-08-03 : Personnel communal : modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 15 avril 2017 fixant les ratios « promus-promouvables » pour les avancements de grade à compter de 2017,

Considérant les besoins de la commune de Noizay en matière d'emploi,

Considérant le tableau des agents promouvables à un avancement de grade pour l'année 2017,

Il est proposé au conseil municipal de :

- Créer un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet au 1^{er} janvier 2018
- Créer un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet au 1^{er} janvier 2018
- Supprimer les postes de rédacteur et d'agent de maîtrise
- Modifier en conséquence le tableau des emplois à compter du 1^{er} janvier 2018.

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{er} JANVIER 2018

Grades - Emplois	Catégorie	Postes ouverts au 01/01/2018	Pourvu
Filière administrative			
Attaché	A	1	1
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	B	1	1
Filière technique			
Agent de maîtrise Principal	C	1	1
Adjoint technique Principal	C	1	1
Adjoint technique	C	1	1
Police			
Garde champêtre chef	C	1	1
Animation			
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	C	1	1
Social			
Agent spécialisé de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	C	1	1
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	C	1	1

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents promus seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- Approuve la modification du tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2018
- Dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2018

Publié et transmis en Préfecture le 18/10/2017

2017-08-04 : Subvention pour l'organisation d'un concert

Rapporteur : Martine HIBON DE FROHEN, adjointe

Suite à l'organisation du concert trompettes et orgue à Noizay, il convient d'indemniser les 3 musiciens intervenants de l'association « la Compagnie la Petite Dernière » de Tours.

Vu l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales,

Vu les crédits inscrits aux comptes 6745,

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- décide d'allouer une subvention exceptionnelle de **450 €** à l'Association la Compagnie la Petite Dernière » de Tours.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Approuvé à l'unanimité

Publié et transmis en Préfecture le 18/10/2017

2017-08-05 : Réalisation d'un emprunt

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle les investissements engagés pour le cœur de village et ceux à réaliser à court terme, notamment pour remettre aux normes le chauffage de l'église.

La commune ne disposant pas assez de trésorerie pour régler ces investissements il est proposé de réaliser un emprunt de 150 000 € sur 15 ou 20 ans pour le financement du chauffage de l'église et de la 2^{ème} tranche des travaux cœur de village avant la remontée progressive déjà initiée des taux.

Il fait part des offres de financement et propose de retenir celle du CREDIT AGRICOLE, selon les conditions suivantes :

Prêt AGILOR Collectivités publiques de 150 000 € (classification Gissler 1-A)

Durée : 15 ans

Taux fixe : 1,26%

Amortissement à échéances constantes trimestrielles

Frais de dossier : 225 €

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,

Considérant que ce financement n'a pas été prévu au budget primitif 2017

Après avis favorable de la commission des finances,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'autoriser le maire à recourir à un emprunt de 150 000 € aux conditions financières susvisées,
- d'autoriser le maire à signer le contrat de prêt avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou.
- Dit que l'inscription budgétaire fera l'objet d'une décision modificative au BP 2017.

Approuvé à l'unanimité

Publié et transmis en Préfecture le 18/10/2017

2017-08-06 : Budget 2017 : décision modificative n°3

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le Budget Primitif 2017,
 Considérant le manque de crédits disponibles aux comptes pour assurer le règlement de certaines dépenses d'ici la fin de l'année,
 Vu l'emprunt de 150 000 € qui sera contracté pour régler les investissements engagés,
 Après avis favorable de la commission finances,

- Il est proposé la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT	LIBELLÉ	MONTANT	TOTAL BP
D/ 1641	Remboursement d'emprunts	+ 400 €	65 000 €
D / 2051	Antivirus	+ 1 000 €	8 000 €
D / 020	Dépenses imprévues	- 1 400 €	10 507 €
R/ 1641	Emprunt	+ 150 000 €	518 280 €
D/040 21538	Réseaux espaces publics (Tx en régie)	+ 8 000 €	8 000 €
D/040 21311	Travaux de bâtiments en régie	+ 2 000 €	2 000 €
D/ 2158-05/08	Travaux de bâtiments	+ 20 000 €	20 000 €
D/ 2315-02/09	Travaux centre-bourg	+ 120 000 €	130 000 €
FONCTIONNEMENT	LIBELLÉ	MONTANT	TOTAL BP
D/ 6411	Personnel titulaire	+ 1 000 €	173 000 €
D/ 6413	Personnel non titulaire	+ 6 000 €	62 000 €
D/ 6451	Cotisations URSSAF	+ 2 000 €	46 000 €
D/ 6455	Assurance du personnel	+ 3 000 €	14 000 €
R/ 6419	Remboursement sur rémunérations	+ 2 000 €	3 000 €
R/042 722	Travaux en régie	+ 10 000 €	10 000 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

- adopte à l'unanimité la décision modificative présentée.

<i>Publié et transmis en Préfecture le 18/10/2017</i>

2017-08-07 : Tarifs municipaux 2018
--

Rapporteur : Mme Hibon, adjointe

Mme HIBON informe l'assemblée qu'il a été convenu en commission finances de maintenir les tarifs 2017 pour l'an prochain.

En revanche, en réunion maire-adjoints, au vu des difficultés rencontrées lors des états des lieux, il est proposé d'instaurer un forfait ménage à ajouter au prix de la location. Ce forfait s'appliquerait pour toutes les locations privées et lors des manifestations organisées par les associations.

Vu le code général des collectivités locales,
 Après avis de la commission finances,

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- Adopte à l'unanimité les tarifs municipaux pour l'année 2018 :

SALLE « VAL DE LOIRE »

Durée d'utilisation	Résidents	Non-résidents
Demi-journée (6h) ou journée sup. au W-End	120,00 €	176,00 €
Journée (24h)	295,00 €	430,00 €
Week-end (vendredi 14h au lundi 8h)	415,00 €	550,00 €
Caution	350,00 €	350,00 €
Forfait ménage	100,00 €	100,00 €
Arrhes	30% à la réservation	30% à la réservation
Chauffage ½ journée	27,00 €	27,00 €
Chauffage journée (15/10 au 15/04)	55,00 €	55,00 €
Chauffage W-E (15/10 au 15/04)	110,00 €	110,00 €

SALLE « LA BERNACHE »

Durée d'utilisation	Résidents	Non-résidents
Demi-journée (6h) ou journée sup. au W-End	40,00 €	58,00 €
Journée (24h)	120,00 €	160,00 €
Week-end (Vendredi 12h au Lundi 8h ou samedi 12h au mardi 8h)	240,00 €	270,00 €
Forfait ménage	60,00 €	60,00 €
Caution	220,00 €	220,00 €
Arrhes	30% à la réservation	30% à la réservation
Chauffage ½ journée	10,00 €	10,00 €
Chauffage journée (15/10 au 15/04)	18,00 €	18,00 €
Chauffage W-E (15/10 au 15/04)	36,00 €	36,00 €

SALLES « LA VARENNE » ou « WAULSORT »

Durée d'utilisation	Résidents	Non-résidents
Demi-journée (6h)	35,00 €	42,00 €
Journée (24h)	70,00 €	85,00 €
Forfait ménage sans office	35,00 €	35,00 €
Forfait ménage avec office	55,00 €	55,00 €
Caution	180,00 €	180,00 €
Arrhes	30% à la réservation	30% à la réservation
Chauffage ½ journée (15/10 au 15/04)	8,00 €	8,00 €
Chauffage journée (15/10 au 15/04)	15,00 €	15,00 €

Il est précisé que si le chauffage est allumé lors de l'état des lieux de sortie d'une location « week-end », il sera facturé un supplément au tarif de la ½ journée

ASSOCIATIONS NOIZÉENNES :

Les salles communales sont mises à disposition gracieusement par convention annuelle pour toutes les activités et réunions des associations, ainsi que pour les 2 premières manifestations de l'année

Dépôt de garantie annuelle	500,00 €
Tarif location des salles à partir de la 3 ^{ème} manifestation	50% du tarif résident
Forfait ménage : salle Val de Loire	100,00 €
Forfait ménage : salles La Bernache/ Joly	60,00 €
Forfait ménage : salles La Varenne/Waulsort/Renier sans office	35,00 €
Forfait ménage : salles La Varenne/Waulsort/Renier avec office	55,00 €
Vidéoprojecteur	10,00 €
Sono	50,00 €

MISES A DISPOSITION

La mise à disposition gratuite avec facturation du forfait ménage et chauffage en période hivernale au tarif résident de la salle empruntée (période du 15 octobre au 15 avril) est accordée pour :

- Les réunions publiques politiques pendant les campagnes électorales.
- Le personnel communal une fois par an pour des manifestations à titre exclusivement familial (maintien des dispositions de la délibération du 23/03/2002).

La mise à disposition gratuite est accordée pour des réunions paroissiales et les rassemblements familiaux après obsèques.

CONCESSIONS FUNÉRAIRES

Concession 30 ans	220,00 €
Concession 50 ans	370,00 €
Inhumation - Superposition	143,00 €
Columbarium 15 ans (ancien cimetière)	285,00 €
Columbarium 30 ans (ancien cimetière)	555,00 €
Dépôt d'urne	143,00 €
Vacation police	21,00 €

ESPACE CINÉRAIRE

Dispersion des cendres	201,00 €
Dépôt d'urne + plaque signalétique	211,00 €
Case columbarium (3-4 places) 15 ans	420,00 €
Case columbarium (3-4 places) 30 ans	830,00 €

LOCATIONS DIVERSES

Garage (montant par trimestre)	105,00 €
Grille d'exposition (aux particuliers ou aux associations extérieures)	2,00 €
Caution	100,00 €

2017-08-08 : Encaissement d'un don**Rapporteur : M. le Maire**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée qu'un groupe de familles appartenant à la communauté des gens du voyage a stationné sur le stade, utilisant eau et électricité.

En vue de dédommager la commune, il a été fait un don de 650 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- autorise à l'unanimité M. le Maire à procéder à l'encaissement de ce don. La recette sera inscrite au compte 7713 « libéralités reçues ».

INFORMATIONS**Travaux**

L'aménagement des espaces publics du centre bourg sont repris depuis le 20 septembre. Les trottoirs ont été remis à niveau, tout le pluvial de la place Brugnion a été raccordé et la traversée de la rue est préparée pour la pose des pavés à partir du mercredi 25 octobre. Le goudronnage des trottoirs et de la place devant la bibliothèque sera réalisé le jeudi et vendredi de cette semaine (sauf intempéries).

En ce qui concerne l'importante subvention du Conseil Départemental pour laquelle nous devons absolument avoir réglé la globalité des travaux début novembre, Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a contacté le Président et un accord a été trouvé. Des documents en notre possession ont été adressés au Conseil Départemental : le service gestionnaire a confirmé le virement de cette subvention qui s'élève à 109 548€.

Le gros souci actuel est l'accessibilité des commerces et des salles car tous les accès sont momentanément en chantier. Les ordures ménagères doivent être apportées par les riverains de la rue de la République en bout de rue pendant la période de pose et de séchage des pavés. Encore 1 mois pour voir la fin de cette difficile circulation.

Devis

Suite au devis initial de CTL pour le remplacement des antivirus (1 215.60 € TTC), il a été demandé un ajustement en fonction des postes réellement utilisés, puis un autre pour le forfait d'intervention qui s'avérait élevé : le dernier devis, qui s'élève à 814 € TTC, a été validé.

Pour le serveur informatique, une consultation va être lancée auprès de 3 sociétés, dont CTL.

Chauffage église : après étude des devis, l'entreprise GUILLLOT est retenue et réalisera la pose du réseau d'alimentation des appareils en aérien ; aucune tranchée technique n'est à prévoir. Montant de l'opération : 17 968,20€ TTC

Chauffage école-mairie : un contrat de maintenance a été demandé pour les 2 chaudières gaz, auquel s'ajoutent des pièces d'usure à changer : le devis s'élève à 1 105.58€ TTC

Divers

Réunion foot- chasse : leur avis a été demandé pour le devenir du stade suite aux invasions estivales. Il a été acté l'ensemencement de la 1^{ère} partie du terrain (culture pour gibiers).

La démission de Mme ADRAST de son mandat de maire de St Ouen les Vignes remet en cause la représentativité des communes au sein du conseil communautaire, suite aux nouvelles lois postérieures à 2014 ; celui-ci passerait de 41 à 34 élus communautaires. Le débat à ce sujet va être abordé demain lors de la réunion de bureau de la CCVA.

Centre périnatal d'Amboise : un courrier commun a été fait par la CCVA, le Pays Loire Touraine également, l'ARS revient sur sa décision mais supprime d'importantes dotations à l'hôpital, ce qui va compliquer la situation.

Pays Loire Touraine : une réunion est prévue Salle val de Loire **le 8 décembre à 10h** sur le thème « embellissement des communes », l'expérience de la commission Embellissement de Noizay sera commentée.

Congrès Départemental des maires : il aura lieu le 30 novembre au Vinci.

Logement : l'ancien logement situé 47 rue de la République doit-il être conservé vu sa vétusté intérieure et extérieure, ou procéder à une estimation pour le vendre ? Avec ce cœur de village remis à neuf dans son ensemble, ce bâtiment ressortira comme une « verrue » dans le bourg. L'Assemblée est favorable à une estimation.

Enregistrement des PACS : à compter du 1^{er} novembre 2017, les enregistrements des **pactes civils de solidarité (PACS)** seront dorénavant enregistrés en mairie. Une délégation sera donnée aux 2 secrétaires par le maire.

CAVITES 37 : Le syndicat se prépare au désengagement du conseil départemental ; le syndicat a entrepris des démarches pour s'ouvrir vers l'extérieur du département, une convention est passée avec SAUMUR.

CISSE : lors de la dernière réunion, l'agglomération de Blois était absente et la communauté de communes de Vendôme souhaite prendre en régie l'entretien ; la Beauce souhaiterait faire de même et les intentions de Blois n'ont pas été entendues.

Toutes ces indéterminations posent un problème puisque les EPCI devraient dès maintenant établir le budget GEMAPI pour 2018 et personne n'est prêt.

Récapitulatif des points inscrits à l'ordre du jour du conseil municipal du 17 octobre 2017 :

N° d'ordre	Délibérations	rapporteur	FOLIO
2017-08-01	CCVA : modification statutaire	M. VINCENDEAU	103
2017-08-02	Dissolution du SICALA	M. VINCENDEAU	103-104
2017-08-03	Personnel : modification du tableau des effectifs	M. VINCENDEAU	104-105
2017-08-04	Subvention pour l'organisation d'un concert	Mme HIBON DE FROHEN	105
2017-08-05	Réalisation d'un emprunt	M. VINCENDEAU	105
2017-08-06	BP 2017 : décision modificative n°2	M. VINCENDEAU	106
2017-08-07	Tarifs municipaux 2018	Mme HIBON DE FROHEN	
2017-08-08	Encaissement d'un don	M. VINCENDEAU	107

Etat des décisions
 Questions diverses
 Informations